



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES
NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGE DE L'ÉCOLOGIE

Paris, le

15 MARS 2010

**Le ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de
l'Energie, du Développement durable et de la
Mer, en charge des Technologies vertes et des
Négociations sur le Climat**

**La ministre de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche**

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

aux

Agents du LCPC et de l'INRETS

Référence : D10004429

Objet : rapprochement du LCPC et de l'INRETS

P.J. : lettre à Madame Hélène Jacquot-Guimbal

Alors que le changement climatique et plus largement les enjeux du développement durable posent de nombreux défis à nos sociétés urbaines, les obligeant à repenser profondément leurs modes d'aménagement des territoires, les services et l'ingénierie associés, le Gouvernement a décidé de rapprocher le Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC) et l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) pour contribuer à relever ces défis en formant un nouvel établissement public à caractère scientifique et technologique couvrant les champs de la mobilité et de la construction.

Dans le cadre de ce rapprochement, nous confions une mission de préfiguration à Mme Hélène JACQUOT-GUIMBAL, directrice générale du LCPC. Vous trouverez ci-joint la lettre de mission que nous lui avons adressée.

Nous attachons un grand prix à ce que vous soyez informés et consultés tout au long du processus de réflexion, car votre expérience et votre compétence constituent la richesse principale des deux établissements. Nous avons donc demandé à Mme JACQUOT-GUIMBAL de veiller particulièrement à vous informer, vous associer et répondre à vos questions, qu'elles concernent la gestion des ressources humaines, l'organisation ou la gestion du nouvel établissement.

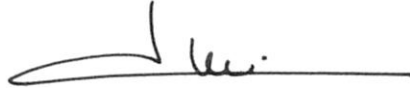
Cette mission de préfiguration durera jusqu'à la mise en place effective du nouvel établissement.

En attendant cette mise en place, les modalités de gouvernance des deux établissements restent inchangées ; les Conseils d'administration, les Conseils scientifiques et les directeurs généraux continuent à exercer les responsabilités qui sont définies dans les textes actuellement en vigueur. Notamment, l'élaboration des contrats d'objectifs sera poursuivie sans remettre en cause les échéances fixées.


En vous remerciant pour l'aide que vous apporterez à la réussite de ce rapprochement, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre considération très distinguée.



Jean-Louis BORLOO



Chantal JOUANNO



Valérie PECRESSE

Copie

- DGRI (MESR)
- CGDD (MEEDDM)
- SG (MEEDDM)
- DRI (MEEDDM)